



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Le Grand Prix 2005 attribué à Monique Jacot**

**Sous la présidence de Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, les Prix 2005 de la Fondation vaudoise pour la promotion et la création artistiques (FVPCA) ont été remis aux lauréats lors d'une cérémonie qui s'est déroulée ce jeudi 22 septembre à l'Aula du Palais de Rumine. Monique Jacot s'est vu décerner le Grand Prix; ont également été primés Hélène Cattin, Emmanuelle Antille, Lionel Baier et Michel Gascard. Henri Dès a reçu le Prix du Rayonnement.**

Devant un parterre de personnalités et d'invités du monde artistique, politique et économique, Anne-Catherine Lyon, présidente de la FVPCA a remis ce jour dans l'Aula du Palais de Rumine les diplômes des lauréats 2005. Le Grand Prix 2005, financé par l'Etat de Vaud, d'une valeur de Fr. 100'000.-, a été attribué à la photographe Monique Jacot. Les Prix Culturels, dotés chacun par les partenaires sponsors d'un montant de Fr. 15'000.-, ont été décernés à : Hélène Cattin pour le théâtre, à Lionel Baier pour le cinéma et à Emmanuelle Antille pour les arts visuels. Le Prix de l'Éveil de Fr. 20'000.- a été remis à Michel Gascard pour sa contribution à la formation de jeunes danseurs. Enfin, Henri Dès s'est vu honoré par le Prix du Rayonnement de Fr. 20'000.- venant saluer un géant de la chanson pour les enfants.

Dès ses origines, en 1987, la Fondation a fondé son action sur le principe du compagnonnage de l'Etat avec le secteur privé de l'économie. Unis autour d'un but commun, l'Etat et les sponsors contribuent à l'émergence et au rayonnement des artistes de ce canton. L'attribution des Prix 2005 bénéficie du soutien des entreprises suivantes : Audemars Piguet SA, la Banque Cantonale Vaudoise, Philip Morris SA, Nestlé SA, la Winterthur Assurances et la Fiduciaire du Commerce et de l'Industrie SA.

Honorer, récompenser, mettre en évidence les artistes du canton de Vaud, leur donner les moyens matériels de poursuivre leur oeuvre, tels sont les objectifs poursuivis par la Fondation. Les prix sont accordés sans condition à l'artiste et concernent les domaines suivants : musique, littérature, théâtre, beaux-arts, arts appliqués, danse, photographie, cinéma et vidéo.

Voir en annexe le communiqué de presse et le dossier de la Fondation vaudoise pour la promotion et la création artistiques

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 septembre 2005

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Mme Sylviane Grindoz, Secrétaire du Conseil de Fondation, tél. 076 568 39 46 Un dossier complet est disponible sur le site vaud.ch ou sur le site fvpca.ch

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[CP Fondation vaudoise pour la promotion et la création artistiques 05](#)  
[FVPCA Dossier 2005](#)